

Madame Annie GENEVARD
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
78, rue de Varenne
75349 PARIS SP 07

Paris, le 16 décembre 2025

Madame la Ministre,

Nous souhaitons témoigner auprès de vous de l'inquiétude des éleveurs de notre département face à la nouvelle crise sanitaire à laquelle l'élevage bovin français se trouve confronté suite à l'apparition il y a quelques mois en France de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC).

Face à l'émotion et au traumatisme que suscitent les opérations d'abattage mises en œuvre pour circonscrire l'épidémie dans les départements qui sont touchés, tant auprès des éleveurs que de nos concitoyens, il nous paraît indispensable que l'Etat envisage de faire évoluer les protocoles utilisés pour lutter contre cette maladie et mette tout en œuvre pour que ces protocoles soient acceptables et acceptés pour les éleveurs.

Réuni en séance publique le 12 décembre, le Conseil départemental du Cantal a adopté à l'unanimité, sur notre proposition, une motion dont vous voudrez bien trouver copie jointe. Il est en effet nécessaire d'entendre la colère des éleveurs et de leur apporter des réponses pour apaiser les tensions et restaurer la confiance, sans pour autant remettre en question l'efficience de nos politiques sanitaires, essentielles pour assurer l'avenir de notre élevage, menacé par ailleurs par la conclusion de l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur que la France doit refuser.

Nous vous remercions des réponses que vous pourrez nous apporter et vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Yves BONY
Député du Cantal



Vincent DESCOEUR
Député du Cantal

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
SESSION DU 12 DECEMBRE 2025

MOTION de soutien aux éleveurs du Cantal

Réuni en session publique le 12 décembre 2025, le Conseil départemental du Cantal souhaite exprimer sa solidarité aux éleveurs du Cantal face à la nouvelle crise sanitaire à laquelle l'élevage bovin français se trouve confronté suite à l'apparition il y a quelques mois en France de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC).

Le Conseil départemental partage l'inquiétude et la colère des éleveurs qui assistent impuissants, par médias interposés, aux opérations d'abattage mises en œuvre dans les départements touchés par la maladie.

Il rappelle que l'élevage bovin constitue un pilier de l'économie et de l'équilibre territorial du Cantal, et que la préservation des exploitations et de leur capacité à poursuivre leur activité doit rester une priorité.

Face à l'émotion et au traumatisme que suscitent les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics, **le Conseil départemental du Cantal demande à l'Etat :**

- de faire évoluer les protocoles sanitaires actuellement pratiqués, afin qu'ils reposent sur des réponses proportionnées et différencierées ;
- d'associer étroitement les représentants des éleveurs et les professionnels de la filière à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions ;
- de garantir un accompagnement économique, technique et humain à la hauteur des conséquences subies.

Nous avons le devoir de protéger les éleveurs tout en préservant notre capacité d'exportation. Le Conseil départemental du Cantal restera mobilisé aux côtés des éleveurs.